

Paris, le 3 avril 2018



Fiasco de « CAMUS PARADISE » au CHSCT-AC

Le projet de déménagement Camus est présenté, avec Action publique 2022, comme l'une des solutions à tous les problèmes de l'administration centrale, à son fonctionnement et aux conditions de travail des agents.

Mais en dépit des efforts faits par l'administration, à l'aide d'éléments de langage bien rôdés, d'une présentation avec de belles photos déco et d'un travail d'illusionniste digne d'Houdini (le tout payé avec les deniers publics à des sociétés externes), la majorité des représentants des personnels de l'administration centrale a **voté CONTRE le projet de macro-zoning** qui consiste à répartir les différents services des directions au sein des 3 sites retenus (Valois, Bons Enfants et quadrilatère des Archives nationales). Ayant beau tenté de nous faire oublier la réalité et les conséquences au quotidien de ce projet (travaux, déménagements multiples, densification), le spectacle « CAMUS PARADISE » au CHSCT-AC du 29 mars dernier a fait un sacré flop.

Contre : CGT-Culture 4 voix ; Sud Culture 1 voix - Abstention : CFDT Culture 2 voix

Tout d'abord, il est préoccupant de constater que des hauts fonctionnaires de l'État tentent de **s'asseoir sur les lois et les règles** qui régissent notre administration. En effet, le **délai réglementaire** de 15 jours pour faire parvenir aux représentants du personnel la documentation avant la tenue du CHSCT AC n'a, par 2 fois, **pas été respecté**. C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas siéger à la date initiale du CHSCT AC le 23 mars dernier. Le report de l'instance à la date du 29 mars ne respectait pas non plus ce délai. La CGT-Culture a néanmoins décidé de siéger et a pris ses responsabilités par le vote concernant l'avenir et le quotidien de plus de 1700 agents qui seront impactés par le projet de déménagement CAMUS. Il est également préoccupant de voir que dans ladite documentation, différents bureaux ont été oubliés, comme ceux de la DICOM au rez-de-chaussée de la rue de Valois.

Le **macro-zonage** qui nous a été présenté et soumis au vote avait pour but de graver dans le marbre la répartition des grandes « entités » (DGP/DGCA/DGMIC/IGAC/DGLFLF/SG) et de leurs services au sein des 3 sites, alors même que le **projet de réforme Action Publique 2022** (AP 2022) risque fortement de **chambouler cette répartition**. Quelle schizophrénie ! En effet, telle que portée par l'administration, AP 2022 se base sur des suppressions de postes qui vont **diminuer le nombre d'agents et de bureaux**, tout comme les chantiers transversaux vont conduire à **des regroupements des services support** (toujours pour réduire les effectifs) – comme, entre autres, le juridique, la communication et la documentation. Ces diminutions d'effectifs et regroupements physiques impacteront de fait la répartition du macro-zonage.

L'administration, obstinée, en arrive même à s'opposer à **l'annonce de la ministre sur le lancement d'une concertation sur l'évaluation et la collecte des archives publiques** qui doit s'achever en 2019 et coïncide avec la date de début des travaux du quadrilatère des Archives nationales. Plutôt que de suspendre ce projet déjà extrêmement coûteux, le secrétariat général ne voit pas d'inconvénient à mettre au vote un projet **déjà obsolète** qui conduira les agents à subir non pas un mais **plusieurs déménagements**.

De plus, ce macro-zonage, réalisé par une société extérieure qui ne semble pas au fait des missions des agents et qui a été validé par l'administration - ce qui démontre bien sa méconnaissance et son désintérêt à l'égard du travail des agents - repose notamment sur une logique de « **continuité verticale** » (bureaux situés aux mêmes endroits sur plusieurs étages) qui s'est révélée être un **échec** lors de la RGPP (voir le SRH). Nous avons donc appelé l'administration à ne **pas répéter les mêmes erreurs...**

Pour en revenir au quadrilatère, nous avons dénoncé **l'absence de consultation des instances des Archives** sur le sujet. Les décisions prises n'en sont que plus ineptes, comme le démontre le futur aménagement des **combles de l'hôtel de Rohan** en bureaux. Afin de respecter les normes de sécurité, cet aménagement induira **l'installation d'un escalier de secours dans une salle prévue pour des expositions publiques...** Un autre exemple illustrant le génie de ce projet consiste à prévoir l'installation de la **réserve des œuvres du Service des Musées de France (SMF)** dans l'endroit connu pour être **le plus inondable du quadrilatère...** Tout en sachant que le SMF se trouvera... aux Bons Enfants.

Sans parler de la taille des bureaux qui sera limitée d'une manière générale au **seuil minimal de 7m² par tête** (sauf pour l'encadrement évidemment) et qui accueilleront jusqu'à 5 personnes (voire le double pour quelques « exceptions ») et de la « multiplication des espaces de travail informels ». Ces espaces devront permettre de faire des réunions (elles aussi « informelles » ?) et de s'isoler quand l'activité des collègues au sein des bureaux partagés sera trop bruyante. Encore faut-il que l'agent en question bénéficie d'un ordinateur portable pour changer de lieu...

Enfin, à l'heure où l'on nous somme de faire des efforts, où l'on supprime des postes par mesure d'économie, l'administration cherche à recruter un.une « **Chef.fe de projet communication CAMUS** », afin de mieux nous faire passer la pilule de ce projet difficilement défendable.

Les projets Camus et Action publique 2022, au lieu d'être des solutions, vont aggraver une situation déjà dégradée, car l'addition des deux sera encore plus délétère pour nos missions, notre quotidien et notre travail que ne l'a été la RGPP.

La CGT Culture continuera de s'opposer fermement à ces projets, exige le respect des agents, de leur travail et les moyens nécessaires pour l'accomplissement des missions de service public culturel dans de bonnes conditions.